

Etude statistique de la Pêche en Tunisie

par Habib BEN ALEYA

1. INTRODUCTION.

Il paraît assez prétentieux, vu les données statistiques dont dispose l'Institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche, d'étudier l'évolution de la pêche avant et après l'Indépendance. Cependant, et ne serait-ce qu'à titre d'un effort modeste, il semble utile d'essayer d'établir une comparaison entre la productivité des ports avant et après 1956.

Puisse cet effort contribuer à ouvrir la voie pour permettre à ce secteur de se développer dans les meilleures conditions.

2. LE ROLE DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE TUNISIENNE

Il est certain que le rôle que joue actuellement la pêche dans l'économie du pays est inférieur à celui que l'on serait en droit d'attendre d'une façade maritime de 1.300 kilomètres.

Certes, les efforts déployés ces dernières années pour le relèvement de ce secteur notamment ceux de l'Office National des Pêches créé en 1958, sont appréciables. Néanmoins, cette activité est gênée par un certain nombre de goulots d'étranglements. E. SAIX (1965) écrit notamment :

« Les potentialités de la pêche ont des chances d'être très supérieures
« à ce qui apparaît dans la situation actuelle et peuvent laisser espérer
« une amélioration sensible d'une année à l'autre moyennant des
« investissement modestes s'ils sont judicieusement répartis ». (1)

Si le fait que ce secteur ne soit pas saturé est accepté, les investissements, dans ce cas, seraient des plus rentables.

(1) Etude des possibilités de développement du secteur des Pêches en Tunisie. Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale, janvier 1965. Ronéot.

3. HISTORIQUE DE LA PECHE EN TUNISIE

La pêche constituait, pour les Tunisiens, une activité secondaire pratiquée sous une forme presque artisanale. Dans certains petits ports de pêche du Sahel, pas plus tard qu'en 1945, chaque famille disposait de la mer, à tour de rôle, une journée ou deux. Chaque « pêcheur » rapportait chez lui sa part qu'il destinait généralement à la consommation domestique.

Mis à part les grands ports, il n'existait pas des pêcheurs mais des « gens qui allaient à la pêche ». Pour Bizerte, La Goulette, Mahdia, Sousse et Sfax il existait une importante flottille qui appartenait, pour la plus grande majorité, à des étrangers. A Mahdia, par exemple, il y avait en 1932, pour la pêche à la sardine, 32 navires tunisiens contre 39 navires italiens. Pour toute la Tunisie, on pouvait dénombrer à cette même date 400 navires tunisiens contre 300 navires italiens.

Cet état de choses ne pouvait durer, il est évident que les Tunisiens devaient se familiariser de plus en plus avec la pêche professionnelle : 1837 bateaux tunisiens contre 343 embarcations étrangères en 1937.

Cependant ces chiffres ne donnent qu'une description statique de la flottille, en réalité, les navires étrangers, italiens notamment, continueront à pêcher sur les côtes tunisiennes.

Les chalutiers tunisiens capables d'effectuer des sorties de longue durée et qui étaient au nombre de 77 en 1963, ne s'éloignent guère des côtes. Ainsi pour la pêche au chalut et pour le port de Sfax, le rendement par unité d'effort (R.U.E.) ou rendement par bateau et par an s'établit comme suit, pour 1965 :

Bateaux	R. U. E.	R./homme
Grands	86 t	7,1 t
Moyens	74 t	9,2 t
Petits	69 t	13,8 t

Ceci prouve que pour les grands chalutiers où le personnel, le matériel et la puissance déployée sont plus importants, le fait qu'ils

n'exploitent pas ces avantages diminuent automatiquement leur rentabilité ce qui est de nature :

- a) à encourager les bateaux étrangers à venir pêcher dans les zones poissonneuses non fréquentées par les chalutiers tunisiens;
- b) à diminuer la rentabilité des grands bateaux qui perdent leur avantage de pouvoir explorer des zones éloignées et de rester longtemps en mer ce qui augmenterait la durée de câle et diminuerait les pertes de temps;
- c) à appauvrir les zones surexploitées par un chalutage excessif.

4. PRESENTATION DE L'ETUDE

Pour avoir des résultats plausibles, il fallait étendre cette étude au maximum. Les Bulletins de la Station Océanographique de Salammbô (2) traitant des statistiques des pêches maritimes en Tunisie donnent de très amples renseignements. Ces renseignements s'arrêtent cependant à l'année 1937. A partir de cette date les renseignements ont été pris dans l'Annuaire des Statistiques de Tunisie (3) ou collectés par l'Institut auprès des différents services.

Dans cette étude qui couvre la période de 1931 à 1965, le tonnage des bateaux de pêche varie mais le matériel de pêche utilisé et les zones fréquentées sont les mêmes. C'est ce qui a permis d'assimiler tous les bateaux à une même catégorie pour le calcul du rendement par unité d'effort.

L'étude a été limitée aux quatre genres de pêche suivants :

- la pêche au chalut;
- la pêche au feu;
- la pêche côtière;
- la pêche aux éponges.

5. ETUDE STATISTIQUE SUR LA PECHE AU CHALUT

Cette pêche est la plus significative du fait qu'elle est effectuée toute l'année et non saisonnièrement comme c'est le cas pour la pêche au feu.

(2) Bulletins n° 28 (1932), 31 (1933), 33 (1934), 35 (1936), 36 (1937), 37 et 38.

(3) Annuaire du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances - Service des Statistiques
Années 1959 - 1960 - 1961 - 1962.

La classification des bateaux est faite sur la base du coefficient K calculé comme suit :

$$\frac{\text{Tonnage} \times \text{Puissance}}{100} = K$$

- $K \geq 100$ pour les grands bateaux
 $50 \leq K \leq 99$ pour les bateaux moyens
 $K < 49$ pour les petits bateaux

5.1. Etat de flottille

Le nombre total d'embarcations de pêche est passé de 3.500 en 1931 à 3.300 en 1955 et à 5.700 en 1965. En ce qui concerne les chalutiers, la flottille a évolué comme suit :

— 1931	55 chalutiers
— 1955	45 chalutiers
— 1965	96 chalutiers

ces chiffres comprenant les trois catégories de bateaux.

Il est à remarquer qu'en dix années, de 1955 à 1965, le nombre de chalutiers a plus que doublé ce qui pose évidemment des problèmes de surexploitation et implique la nécessité d'exploiter de nouvelles zones pour éviter l'appauvrissement des zones fréquentées actuellement.

Certains chalutiers pourraient menacer la pêche côtière en s'approchant des côtes.

Il est évident que l'exploitation de nouvelles zones nécessite un équipement spécial, d'où l'urgence d'équiper, les grands bateaux d'abord, les autres ensuite :

- a) d'un écho-sondeur pour détecter et localiser les bancs de poisson.
Ceci est surtout nécessaire pour la pêche au poisson bleu;
- b) d'un émetteur-récepteur.

Dans les conditions actuelles, il serait souhaitable de mobiliser un bateau équipé de tout cet appareillage et pouvant indiquer aux autres bateaux l'existence de bancs de poissons. Il est d'ailleurs à noter que les bateaux nouvellement acquis par l'Office National des Pêches sont équipés de tout ce matériel.

5.2. Production

Le graphique ci-dessous donne la production de la pêche au chalut pendant les dix dernières années (fig 1).

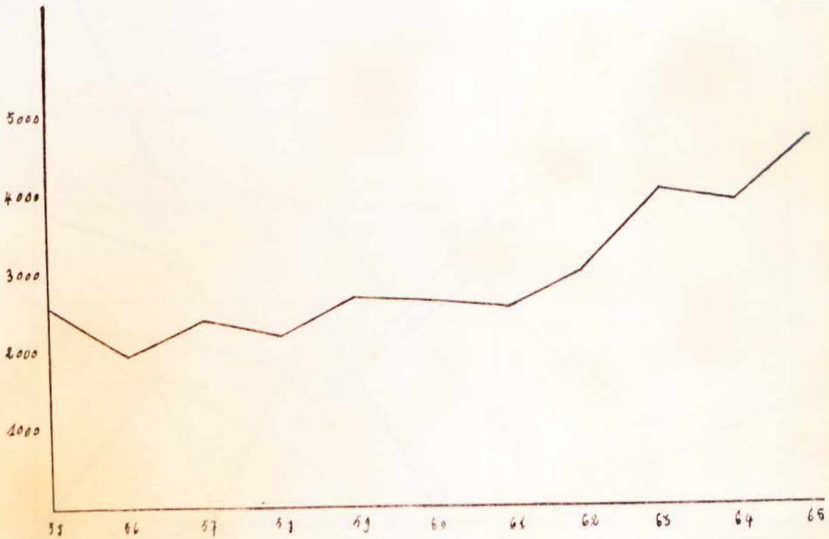


Fig. 1. Production de la pêche au chalut - Années 1955-1965.

La production de la pêche est passée de 2.600 tonnes en 1955 à 4.700 tonnes en 1965. Le rendement par unité d'effort est de 53 tonnes en 1955 et de 50 tonnes en 1965. En tenant compte des fluctuations annuelles la conclusion suivante peut être tirée : le rendement par unité d'effort est resté stationnaire pour ne pas dire qu'il est en train de décroître. Cette conclusion vient confirmer l'idée d'une surexploitation des eaux littorales.

5.3 Pour une meilleure répartition de la flottille

Courbes comparatives des ports de Bizerte, La Goulette, Sousse, Mahdia et Sfax (fig. 2).

Le rendement par unité d'effort est en nette croissance pour Bizerte qui compte, en 1965, cinq chalutiers. Pour les autres ports, ce rendement est très instable. Le phénomène s'explique par le fait que certaines zones de pêche se trouvent saturées alors que d'autres restent inexploitées.

ce sont surtout la sardinelle, la sardine et le maquereau qui sont pêchés sur les côtes tunisiennes et plus particulièrement à Mahdia, Sousse et Sfax. La pêche au poisson bleu peut-être très importante elle atteint parfois 4.000 tonnes par saison.

6.1. Etat de la flottille

Du fait que la pêche au poisson bleu est saisonnière, certains lamparos s'adonnent à la pêche au chalut une fois la saison terminée ce qui veut dire que les embarcations qui pratiquent en été la pêche au feu peuvent parfois pratiquer également la pêche au chalut pendant les autres saisons. Ces embarcations sont appelées chalutiers mixtes. En 1965 le nombre de chalutiers mixtes était de 15.

Flottille	1 9 3 2	1 9 5 5	1 9 6 5
Lamparos	87	81	84
Chalutiers mixtes.....	—	—	15

6.2. Production

Le port de Mahdia est le plus important pour cette pêche. Il a fourni, en 1964, près de 80 % de la production en « clupeidés ». Actuellement, les deux ports qui se disputent le « monopole » sont Mahdia et Sfax.

Ce qui est d'ailleurs intéressant de remarquer c'est que les deux courbes de rentabilité de Sousse et Mahdia (fig. 4) se confondent presque et la rentabilité du port de Sfax est inversement proportionnelle à celle des deux premiers. Cela pourrait révéler une interdépendance nette entre les trois ports.

Le graphique qui suit (fig. 5) montre que la pêche au poisson bleu est passée de 3.000 tonnes en 1955 à 5.000 tonnes en 1965 avec un maximum, en 1961 de 8.600 tonnes. La production du port de Mahdia est déterminante pour la courbe de la production totale ce qui affirme son importance dans cette pêche. En 1964-65, la production totale a diminué de 1.500 tonnes alors que la production du port de Sfax a augmenté de 750 tonnes.

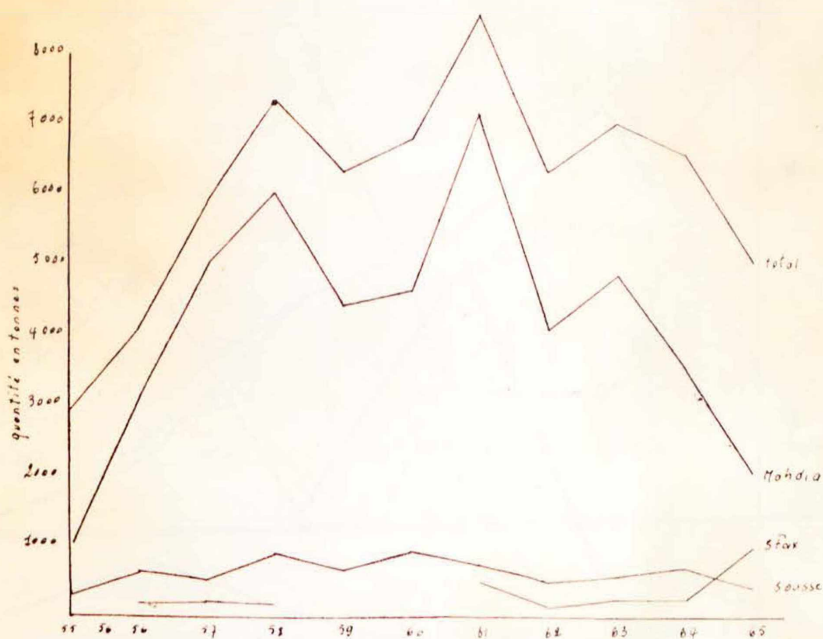
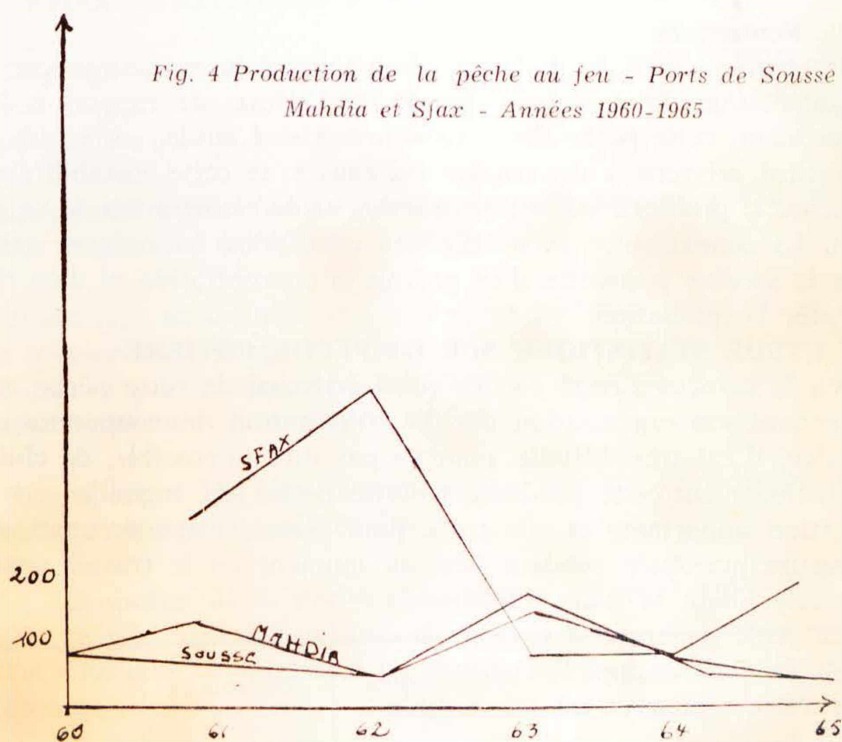


Fig. 5. Production totale de la pêche au feu - Années 1955-1965.

6.3. Remarques

Contrairement à la pêche au chalut, la pêche au feu accuse une augmentation du rendement par unité d'effort par rapport à 1955. Cependant cette pêche reste très instable. L'étude entreprise par l'Institut arrivera à déterminer les causes de cette instabilité et à toucher le problème de la reproduction et de l'émigration de ce poisson. La connaissance éventuelle des conditions écologiques exigées par la sardine permettra d'en prévoir la concentration et d'en régler l'exploitation.

7. ETUDE STATISTIQUE SUR LA PECHE COTIERE

Vu le caractère resté encore quasi artisanal de cette pêche et en attendant son organisation par la constitution de coopératives de service, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de chiffrer statistiquement cette production. Cette pêche fait travailler une population importante et elle reste, pour certains, une occupation secondaire pratiquée pendant l'été au moment où le travail agricole agricole libère sa main d'œuvre.

La seule remarque à tirer de la courbe ci-dessus (fig. 6) établie selon les chiffres dont l'exactitude est incertaine est que cette activité pas assez connue et est très instable.

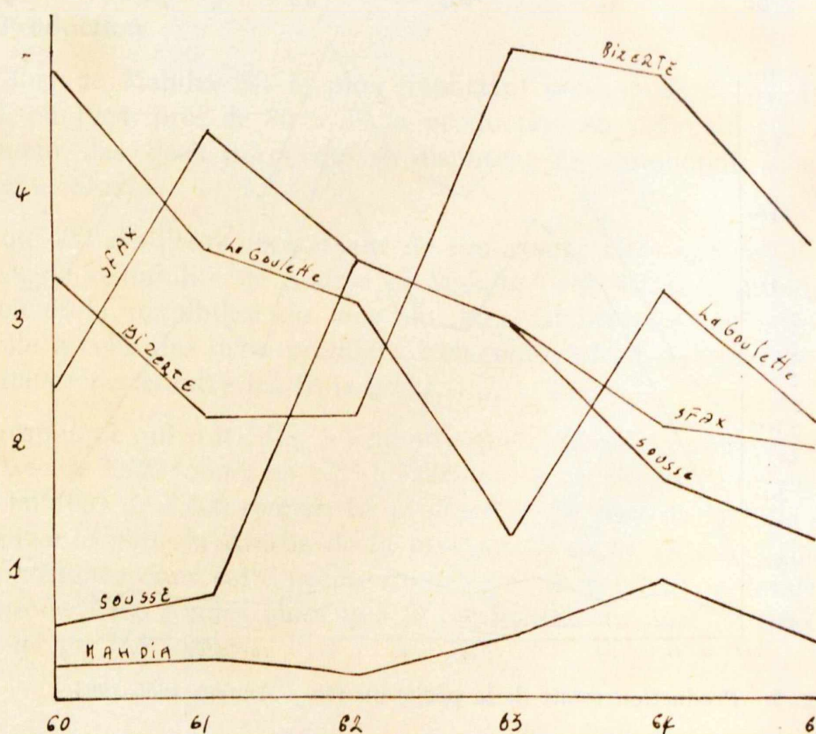


Fig. 6. Pêche côtière - Années 1960-1965.

8. ETUDE STATISTIQUE SUR LA PECHE AUX EPONGES

L'éponge est généralement utilisée en Tunisie pour le nettoyage, la toilette, etc... Elle est concurrencée de plus en plus par l'éponge synthétique, de qualité inférieure mais mieux présentée et moins chère.

La culture artificielle des éponges ou spongiculture prend de l'ampleur mais reste à l'échelle expérimentale.

Il est tout de même admis que si les pêcheurs prenaient la peine de presser leur éponge et rejeter à la mer le liquide blanchâtre qui en sort et qui est très riche justement en semence, cela améliorerait considérablement leur propre rendement.

Les éponges les plus communes en Tunisie sont *Hippospongia equina* et *Euspongia officinalis*.

8.1. Evolution de la pêche aux éponges - Années 1931 - 1965

Années	Production (t)	Embarcations (u)	Marins (u)	Rendement par embar- tion (t)
1931	123	882	3 340	0,140
1935	107,1	603	2 241	0,175
1940	165,4	443	1 563	0,370
1945	151	1 051	3 839	0,152
1950	100,7	811	3 115	0,120
1955	157	880	2 684	0,180
1960	115	847	2 396	0,132
1965	160	953	2 837	0,170

8.2. Remarques

Les rendements restent faibles, la commercialisation de ce produit

reste aléatoire. Cette activité devra donc être organisée au sein de coopératives de production et de service qui veilleraient à améliorer la rentabilité, à rationaliser la production et à la commercialiser dans les meilleures conditions. Le fait même que cette activité soit limitée dans le lieu favorisera son amélioration.

9. CONCLUSION

9.1. Production totale de la pêche

La production totale de la pêche est celle des poissons, crustacés, mollusques et éponges. Il est évident que la pêche au poisson qui est la plus importante soit également la plus marquante. Dans l'ensemble, la production est en croissance. Elle est passée de 6.450 tonnes en 1931 à 22.400 tonnes en 1965 (fig. 7).

1931.....	6.450 tonnes
1935.....	7.681 tonnes
1940.....	9.130 tonnes
1945.....	8.181 tonnes
1950.....	11.592 tonnes
1955.....	10.595 tonnes
1960.....	16.200 tonnes
1965.....	22.400 tonnes

La création, en 1958, de l'Office National des Pêches a amélioré très sensiblement les rendements. Cette croissance rapide entre 1960 et 1965 prouve que nos potentialités, dans ce domaine, sont loin d'être épuisées.

9.2 Rentabilité de la pêche

Années	Rendement par embarcation
1931	2 t/an
1965	4,5 t/an

ce qui représente une augmentation de 225 %. Cette amélioration très appréciable promet encore davantage à condition de :

- procéder au renouvellement systématique de la flottille réformée;
- équiper les bateaux d'appareillage moderne leur évitant la perte de temps et les dégâts;
- réduire les frais de production par :
 - l'entretien rationnel du matériel et du bateau;

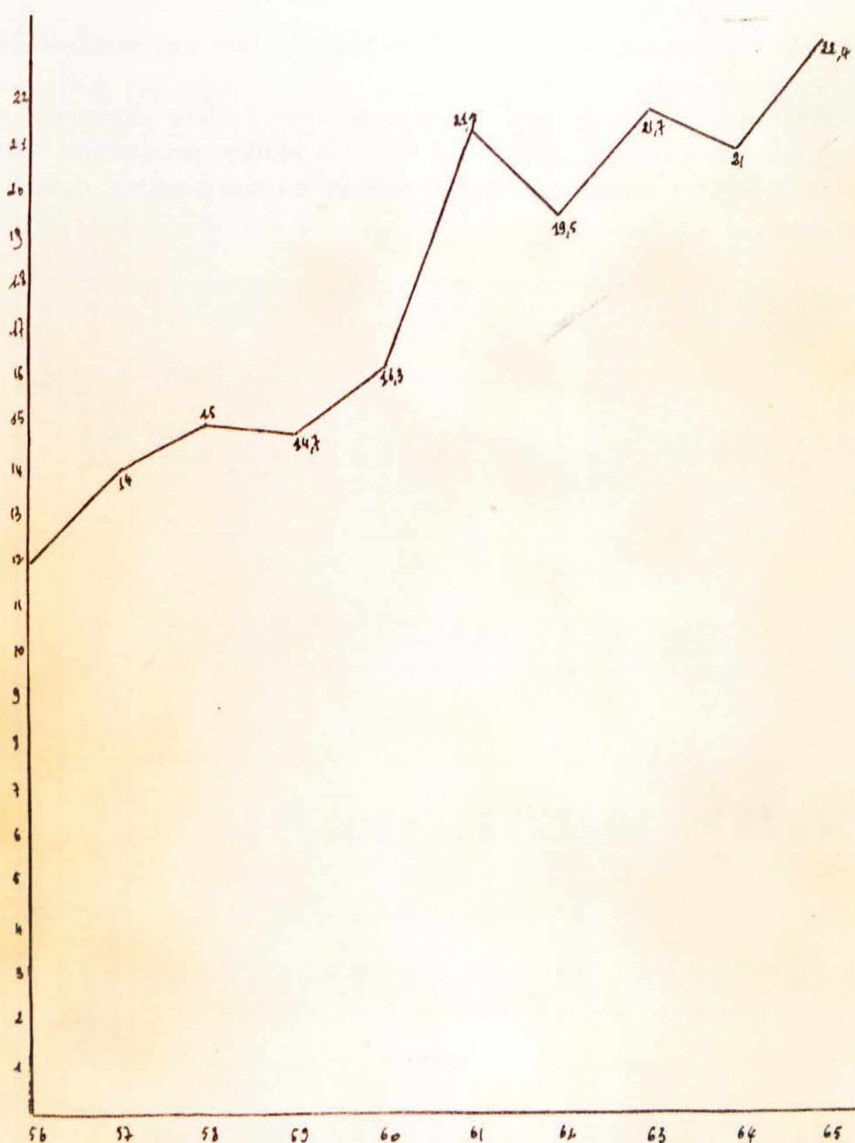


Fig. 7 Production totale de la pêche — Année 1956 - 1965

— un équipement adéquat pouvant faciliter le travail des marins.

A ce propos, la table de tri du poisson installée sur les bateaux de l'Institut permettrait de réduire l'équipage d'au moins un marin. Cette table consiste en une cage où l'eau arrive avec le poisson à trier. Cette cage est prolongée d'un table de tri horizontale où l'eau

ramène le poisson de la cage et d'un plan incliné qui conduit les déchets vers la mer.

- c) former les cadres à tous les niveaux. Ces cadres doivent être capables de prendre en main, à tous les stades, production, consommation et opérations techniques et administratives dans ce secteur.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA FLOTTILLE

Années 1931 — 1965

Années	Production totale (t)		Embarcations de pêche (u)			Nombre d'hommes (u)		
	Poissons et crustacés	Eponges	Poissons et crustacés	Eponges	Total	Poissons et crustacés	Eponges	Total
1931	6 451	123	2 645	882	3 527	9 968	3 339	13 307
1932	5 023	97	2 725	712	3 437	8 438	2 567	11 005
1933	6 613	86	2 531	810	3 341	8 855	2 891	11 746
1934	8 182	165	2 914	654	3 568	10 708	2 147	12 855
1935	7 681	107	2 362	603	2 965	8 421	2 241	10 662
1936	9 232	93	2 665	798	3 463	9 254	2 879	12 133
1937	11 082	106	2 180	796	2 976	7 965	2 820	10 785
1938	9 508	114	2 736	858	3 594	10 090	3 132	13 222
1939	7 334	86	2 842	585	3 427	10 275	2 285	12 560
1940	9 130	165	2 770	443	3 213	10 810	1 563	12 373
1941	9 945	223	3 346	1 036	4 382	12 270	3 747	16 017
1942	6 393	841	3 418	910	4 328	12 678	3 452	16 130
1943	1 580	846	1 402	107	1 509	3 779	329	4 108
1944	8 722	30	2 472	583	3 055	9 322	2 098	11 320
1945	8 181	151	2 878	1 051	3 929	10 259	3 839	14 098
1946	9 279	133	2 876	1 062	3 938	10 209	3 725	13 834
1947	9 882	109	1 500	564	2 064	6 852	2 339	9 191
1948	12 112	94	2 042	567	2 609	6 699	2 315	9 014
1949	11 273	80	2 447	638	3 085	9 006	2 521	12 187
1950	11 592	100	2 403	811	3 214	9 681	3 115	12 806
1951	15 209	126	2 506	1 024	3 530	10 076	3 789	13 865
1952	13 038	97	2 254	951	3 215	9 860	2 800	11 680
1953	11 396	131	2 410	848	3 258	8 417	2 735	11 152
1954	13 380	180	2 627	884	3 511	10 013	2 744	12 814
1955	10 595	157	2 519	880	3 399	9 603	2 684	12 288
1956	11 641	312	2 562	1 012	3 574	9 371	2 971	12 472
1957	13 842	154	2 785	895	3 680	10 241	2 758	12 999
1958	14 971	160	2 779	873	3 652	10 273	2 712	12 985
1959	14 695	127	3 140	993	4 133	10 991	2 816	13 807
1960	16 200	115	3 348	847	4 195	14 114	2 396	16 510
1961	21 442	102	3 556	745	4 301	12 446	2 756	15 202
1962	20 443	190	3 764	869	4 633	13 174	3 215	16 389
1963	—	129	3 770	900	4 670	13 250	3 200	16 450